

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 mai 2024**

**Délibération n° CP-2024-3366**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Irigny - Lyon 3ème - Lyon 9ème - Villeurbanne

Objet : Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti - Nouvelles opérations de rénovation énergétique globale des collèges - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

**Rapporteur** : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

**Présents** : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

**Commission permanente du 27 mai 2024****Délibération n° CP-2024-3366**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Irigny - Lyon 3ème - Lyon 9ème - Villeurbanne

Objet : Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti - Nouvelles opérations de rénovation énergétique globale des collèges - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette opération fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte****1° - Patrimoine bâti de la Métropole**

Le patrimoine immobilier, affecté aux services de la collectivité et à ses missions de service public, est composé d'approximativement 640 sites pour une surface globale d'environ 900 000 m<sup>2</sup>, dont à peu près 480 sites domaniaux pour environ 840 000 m<sup>2</sup>. D'une grande variété d'usages, il est constitué du siège de l'institution, de bureaux pour les services centraux et territorialisés, certains d'entre eux accueillant du public (Maison de la Métropole de Lyon, etc.), d'autres établissements recevant du public (collèges, Musée Lugdunum, etc.) et, également, de nombreux sites à vocation plus technique (subdivisions, centres techniques, dépôts, etc.).

Ce patrimoine, dont les consommations énergétiques avoisinent 130 GWh/an, dont les 3/4 sont consacrés au chauffage des locaux, dispose d'un fort potentiel d'amélioration de ses performances énergétiques et environnementales.

L'amélioration de ces performances est rendue indispensable au regard des enjeux environnementaux, économiques et réglementaires. Elle est déjà largement engagée avec des actions de sobriété énergétique, renforcées dans le contexte de crise énergétique depuis le déclenchement du conflit en Ukraine, via la sensibilisation des agents et usagers et l'adaptation des températures de consignes de chauffage et des investissements d'amélioration continue des systèmes de chauffage et d'éclairage. Sur le seul périmètre des collèges, ces mesures ont permis d'atteindre une baisse des consommations énergétiques, depuis 2018, de près de 22 %. Les actions d'amélioration portent aussi sur la rénovation énergétique globale du patrimoine bâti avec, notamment, les opérations en cours sur les collèges Boris Vian à Saint-Priest et Frédéric Mistral à Feyzin avec des économies d'énergie attendues de 50 %.

Les collèges représentant 2/3 du parc de bâtiments patrimoniaux, il est proposé de multiplier les actions de rénovation énergétique globale à d'autres collèges pour entrer dans une dynamique de massification.

## 2° - Rappel des opérations engagées

Par délibération du Conseil n° 2021-0415 du 25 janvier 2021, la Métropole a approuvé l'individualisation de l'autorisation de programme globale P31 - Transition énergétique pour un montant de 10 000 000 € en dépenses et 2 512 000 € en recettes pour deux opérations de rénovation énergétique globale, les collèges Boris Vian à Saint-Priest et Frédéric Mistral à Feyzin.

Par délibération du Conseil n° 2021-0851 du 13 décembre 2021, la Métropole a approuvé l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 1 000 000 € en dépenses pour permettre l'engagement des deux opérations de rénovation globale réévaluées suite à l'élaboration des programmes de travaux.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2386 du 22 mai 2023, la Métropole a approuvé l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme pour un montant de 2 831 000 € en dépenses pour permettre l'engagement des deux opérations de rénovation énergétique réévaluées suite aux résultats des consultations d'entreprise, ainsi que des études de pré-programmation sur huit autres collèges.

Par ailleurs, les recettes en autorisation de programme ont été mises à jour lors d'étapes budgétaires par réduction sur des aides obtenues dans le cadre du contrat de plan État-Région au budget supplémentaire 2023 et dans la délibération du Conseil n° 2023-1996 du 11 décembre 2023 de régularisation de recettes perçues, portant le montant d'autorisation de programme recettes, à fin 2023, à 995 004,24 €.

Par délibération du Conseil n° 2024-2148 du 29 janvier 2024, la Métropole a approuvé l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme pour un montant de 2 655 000 € en dépenses et 344 260 € en recettes pour permettre la mise en œuvre d'actions de court terme et à gain rapide, telles que des mises à niveau et autres améliorations sur les installations techniques visant à poursuivre la réduction des consommations énergétiques et la décarbonation du patrimoine bâti hors collège.

## II - Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti - Amplifier les rénovations énergétiques globales des collèges

A l'instar des opérations de rénovation énergétique globale menées sur les collèges Boris Vian à Saint-Priest et Frédéric Mistral à Feyzin, il est proposé de multiplier ce type d'action à d'autres collèges.

Les études de pré-programmation pour la rénovation énergétique globale de huit collèges ont été finalisées fin 2023 : Lucie Aubrac à Givors, Daisy-Georges Martin à Irigny, Jean Monnet à Lyon 2ème, Professeur Dargent à Lyon 3ème, Jean de Verrazane à Lyon 9ème, Les Servièzières à Meyzieu, Gérard Philipe à Saint-Priest et Lamartine à Villeurbanne.

À l'issue de ces études, quatre collèges sont proposés pour une rénovation énergétique globale : Daisy-Georges Martin à Irigny, Professeur Dargent à Lyon 3ème, Jean de Verrazane à Lyon 9ème et Lamartine à Villeurbanne. Le lancement de ces opérations est proposé en 2024 avec des mandats de maîtrise d'ouvrage confiés à la Société publique locale (SPL) OSER et à la SPL Métropole de Lyon aménagement construction. La planification de ces opérations s'organise pour signer les marchés en 2025 et 2026, avec des travaux entre l'été 2026 et l'été 2028.

## III - Plan de financement

Pour permettre l'engagement des opérations de rénovation énergétique globale des quatre collèges Daisy-Georges Martin à Irigny, Professeur Dargent à Lyon 3ème, Jean de Verrazane à Lyon 9ème et Lamartine à Villeurbanne, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme - Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti à hauteur de 30 644 000 € en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** la poursuite du plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti avec le lancement de nouvelles opérations de rénovation énergétique globale de quatre collèges : Daisy-Georges Martin à Irigny, Professeur Dargent à Lyon 3ème, Jean de Verrazane à Lyon 9ème et Lamartine à Villeurbanne,

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P31 - Transition énergétique pour un montant total de 30 644 000 € en dépenses et de 3 930 000 € en recettes sur l'opération n° 0P31O8429, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses :

- . 249 000 € en 2024,
- . 438 000 € en 2025,
- . 8 506 000 € en 2026,
- . 10 323 000 € en 2027,
- . 10 411 000 € en 2028,
- . 279 000 € en 2029,
- . 73 000 € en 2030,
- . 73 000 € en 2031,
- . 73 000 € en 2032,
- . 73 000 € en 2033,
- . 73 000 € en 2034,
- . 73 000 € en 2035,

- en recettes :

- . 1 180 000 € en 2025,
- . 2 750 000 € en 2029.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 47 130 000 € TTC en dépenses et à 4 925 004,24 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 mai 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-321800-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
---